

**Demande à retourner avant le 31 janvier 2026**

## DEMANDE DE DESECTORISATION

**Nom de famille du parent :** \_\_\_\_\_

**Prénom du parent :** \_\_\_\_\_

**Mail :** \_\_\_\_\_

Cette demande est à envoyer par mail à [courrier@mairie-saint-orens.fr](mailto:courrier@mairie-saint-orens.fr) ou à déposer en main propre à la mairie principale à l'attention de Mme Dominique FAURE - Maire

**La carte scolaire implique un changement d'école pour votre enfant car votre rue est affectée à une autre école.**

**Si vous ne souhaitez pas intégrer votre école de secteur, merci de cocher le motif correspondant à votre cas.** Une lettre peut être fournie par la famille pour expliquer les motifs.

- Continuité pédagogique** (l'enfant peut terminer son cycle commencé soit de la PS à la GS ou du CP au CM2) Le passage au CP n'est pas une continuité pédagogique.
- Rapprochement de fratrie** (un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'école)
- Lieu de travail des parents** (justificatif à fournir)
- Raison médicale** (justificatif à fournir)
- Autre :** \_\_\_\_\_

**Attention, les demandes ne doivent pas tenir compte du transport scolaire, celui-ci n'est pas garanti à la rentrée de septembre 2026.**

Votre demande sera étudiée en commission en fonction de vos motifs et de la capacité d'accueil de l'établissement. Une réponse vous sera apportée fin février 2026.

**Suite à la réception de la réponse à votre demande, vous devez prendre rendez-vous avec le Service Guichet Famille** afin de procéder à l'inscription scolaire.

Une fois le dossier validé, le remettre à la Directrice ou au Directeur de l'école affectée.

Nos équipes du guichet famille restent à votre disposition pour vous aider au 05.61.14.88.72.

Signature représentant légal 1 :

Signature représentant légal 2 :